

Assemblée générale du 19 juin 2019

Extrait des délibérations

Délibération concernant la cession de parcelles au Département du Rhône suite à l'aménagement du carrefour RD338 à l'entrée de l'aérodrome de Villefranche-Tarare à Frontenas

Afin de sécuriser l'accès de l'aérodrome de Villefranche – Tarare et de son parc d'activités, le Département du Rhône, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Beaujolais ont aménagé en 2017 un tourne-à-gauche sur la route départementale 338.

Dans le cadre de ce partenariat technique et financier, il a été convenu que les terrains nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement soient cédés à l'euro symbolique au Département du Rhône après travaux. Les parcelles concernées, propriété de la Chambre de commerce et d'Industrie, sont cadastrées :

- parcelle B0643 pour partie, d'une superficie d'environ 485m²,
- parcelle AB0058 pour partie, d'une superficie d'environ 753m²

Après en avoir délibéré, il est demandé à l'Assemblée Générale de donner tout pouvoir à Philippe GUERAND, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne-Rhône-Alpes,

⇒ pour à l'euro symbolique au Département du Rhône après travaux, les parcelles propriété de la Chambre de commerce et d'Industrie, suivantes :

- parcelle B0643 pour partie, d'une superficie d'environ 485m²,
- parcelle AB0058 pour partie, d'une superficie d'environ 753m²

⇒ à l'effet ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum :	61	Voix pour :	88
Présents :	44	Voix contre :	0
Représentés :	44	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 21 juin 2019, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes



Philippe GUERAND

Assemblée Générale du 3 Juin 2019

NOTE DE PRESENTATION

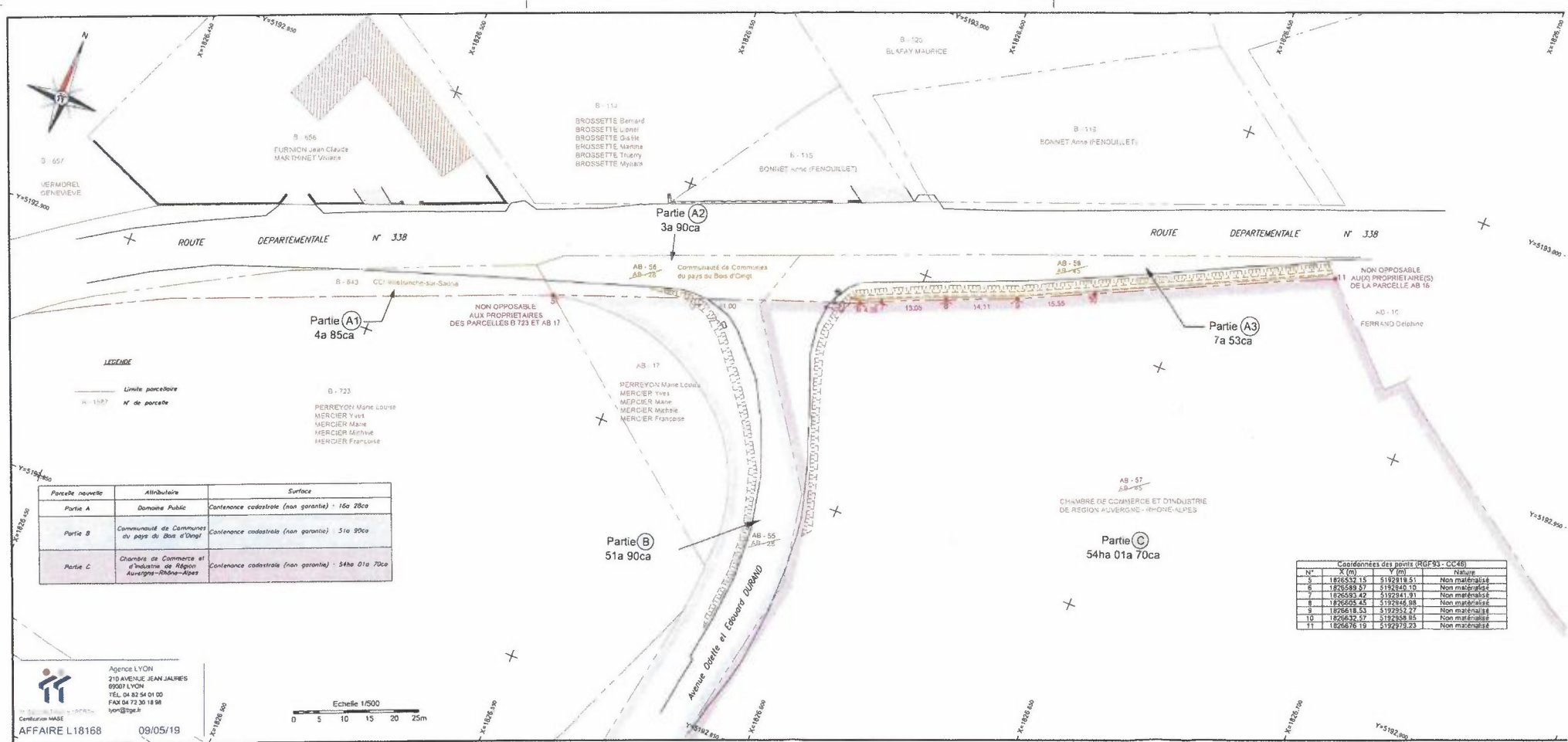
**Cession de parcelles au Département du Rhône suite à l'aménagement
du carrefour RD338 à l'entrée de l'aérodrome de Villefranche-Tarare à Frontenas**

Afin de sécuriser l'accès de l'aérodrome de Villefranche – Tarare et de son parc d'activités, le Département du Rhône, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Beaujolais ont aménagé en 2017 un tourne-à-gauche sur la route départementale 338.

Dans le cadre de ce partenariat technique et financier, il a été convenu que les terrains nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement soient cédés à l'euro symbolique au Département du Rhône après travaux. Les parcelles concernées, propriété de la Chambre de commerce et d'Industrie, sont cadastrées :

- parcelle B0643 pour partie, d'une superficie d'environ 485m²,
- parcelle AB0058 pour partie, d'une superficie d'environ 753m²

L'Assemblée Générale de la CCI Beaujolais et de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes doivent donc délibérer pour permettre cette cession dans les conditions préalablement définies.



LEGENDE

— Limite parcellaire
 - - - - - N° de parcelle

Parcelle nouvelle	Attribution	Surface
Partie A	Domaine Public	Contenance cadastrale (non garantie) : 16a 28ca
Partie B	Communauté de Communes du pays du Bas d'Ange	Contenance cadastrale (non garantie) : 51a 90ca
Partie C	Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne-Rhône-Alpes	Contenance cadastrale (non garantie) : 54ha 01a 70ca

Partie (A1)
4a 85ca

Partie (A2)
3a 90ca

Partie (A3)
7a 53ca

Partie (B)
51a 90ca

Partie (C)
54ha 01a 70ca

Coordonnées des points (RGP93 - CC46)

N°	X (m)	Y (m)	Nature
5	1826532.15	5192115.51	Non matérialisé
6	1826589.87	5192040.10	Non matérialisé
7	1826592.42	5192041.31	Non matérialisé
8	1826595.45	5192046.98	Non matérialisé
9	1826618.53	5192052.27	Non matérialisé
10	1826622.47	5192058.95	Non matérialisé
11	1826676.19	5192079.23	Non matérialisé

Agence LYON
 210 AVENUE JEAN JALHES
 69007 LYON
 TEL. 04 82 54 01 00
 FAX 04 72 30 18 98
 lyon@agpe.fr

Centurion HABITAT
 AFFAIRE L18168 09/05/19

